ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-02-003/MJ du 1er février 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur de l'administration générale et des ressources internes

NOR : *ETSX1130106S*

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2006-07-24/SG du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur, publiée au *Journal officiel* de la République française du 25 août 2006 ;

Vu la décision n° 2011-02-002/MJ du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur,

Décide :

Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. Éric Délas, directeur de l'administration générale et des ressources internes, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction.

Article 2

En cas d'empêchement simultané du président et du directeur, délégation est donnée à M. Éric Délas, directeur de l'administration générale et des ressources internes, pour signer, au nom du président, tout acte relatif au fonctionnement et à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

Article 3

La présente décision prend effet au 1er février 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 1er février 2011.

Le président,
Pr J.-L. Harousseau